L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 17 AVRIL 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-IMPRIMEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, 20 fr. par semestre, 10 fr. par trimestre, 5 fr.
Prix d'un exemplaire, 10 centr.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Vendredi
Par an, 12 fr. par semestre, 6 fr.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces translatrices, placées à trois de telle dans un diverses parties du journal, paieront 50 pour la première insertion, et 25 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces translatrices de la page éditoriale paieront $1 00 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $40 par le carré par mois.

Les annonces judiciaires seront traitées également et suivant des annonces ordinaires, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces translatrices, tel exemple qu'il sera reservé pour celles mises fréquemment en, qui exemple un déparcement de 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'ailleurs paieront 20 cts une seule la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce immédiate doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes d'état personnes faisant régulièrement de annonces leur en seront approuvés à la fin de chaque mois.

NOUVELLES-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 17 AVRIL.

☞ Pour la liste des navires et steamboats partis dans notre port, ainsi que les expéditions de douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—A 4 heures et demie P. M., à son entrepôt rue Jefferson, un lot de meubles et d'effets.

Par Forstall & Spear—A 10 heures, rue Vieille Levée, entre l'Hôpital et Urselines, vente d'un fonds de magasin de variété.

Par O. Lecaumont—A la salle d'encan, 300 caisses bot, tes, souliers et brodequins, 66 caisses chapeaux, et 200 lots d'habillements d'été, chemises, &c.

Par S. Guinault—A l'entrée de Jonanot, à l'encoignure Bienville et de Chemin de la Métairie, une voiture couverte, mode de dix-huit vaches, une jallouse et une charrette.

Par Montgomery, Bree & Co—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue belle maison située rue Dauphine, entre St. Louis et Toulouse, No. 115—Due en quatre à deux étages et demi, Nos 291 et 293 de la rue de Chartres, encoignure Hôpital—De plus, quatre terrains situés près de la Troisième District, dans l'île comprise entre les rues Prieur, Claiborne, Hanock et Robert.

—Aussi, à une heure, le lundi 6 du Nouveau Bassin, à encoignure Arts-Metal, et la goelette américaine Arts-Metal, et la goelette américaine Sorry.

Par G. De Pérlo—Au No 201 de la rue des Remparts entre Quartier, brun meubles, tapis vert cru, excellent piano, brun, rouges et de Bourgogne.

Par Hoffman & Marx—Au No 28 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de fantaisie, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos cassimeres et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!
Le Shérif procédera aujourd'hui, à 12 heures P. M., à son entrepôt, rue Jefferson, No 23, dans le troisième District, à l'adjudication de meubles et effets.

Belle Maison de Résidence à vendre—Lundi prochain, 20 avril, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par M. M. Wilson & Delhaise encanteurs, une superbe résidence de famille rue Columbus, entre Marais et Villeré, occupant une façade de 66 pieds au même, sur 150 de profondeur, et ayant un beau jardin avec fleurs et légumes. Il y a pas de maison de meilleur état et plus solidement bâtie en ville que celle-ci, et nous annonçons la vente prochaine, et nous n'engageons les gens qui cherchent à se loger d'une manière convenable et permanente, à aller visiter cette propriété, située à deux lieues de la rue Esplanade, dans un quartier tranquille, bien habité et destiné à devenir fort en vogue. Voyez l'annonce des encanteurs pour les conditions.

Les procès devant la Cour Suprême

Le télégraphe nous a rendu compte sommairement des procédures actives devant la Cour Suprême, pour obtenir une injonction prohibitive destinée à arrêter l'exécution des lois dites de reconstruction. On a vu que deux procès avaient été intentés, l'un au nom de l'Etat du Mississippi, l'autre au nom de l'Etat de la Georgie. Dans le premier, le Président avait été mis en cause et le fait d'injonction présenté a été rejeté pour ce motif, un nouveau fait conforme à celui de la Georgie sera présenté par le juge Sharkey qui représente le Mississippi. Nous avons sous les yeux le bill d'injonction présenté au nom de la Georgie; il est signé par Jeremiah S. Black comme solliciteur et par trois autres avocats, Robert J. Brent, Edgar Cowan et Charles O Conor; et attesté par Charles J. Jenkins en sa qualité de gouverneur de l'Etat de Georgie. L'exposé du bill indique au nom de qui et contre qui le procès se poursuit, le voici :

Etats-Unis d'Amérique :

Aux honorables juges de la Cour Suprême des Etats-Unis.

L'Etat de Georgie, un des Etats-Unis d'Amérique, porte ce bill de plainte, en équité, contre Edwin M. Stanton, citoyen de l'Ohio, Ulysse S. Grant, citoyen de l'Illinois, et John Pope, citoyen de l'Illinois.

Le bill commence par rappeler l'origine de l'Etat de Georgie; un des treize Etats confédérés ligués contre la Grande Bretagne, reconnus à la fin de la guerre d'indépendance chacun individuellement comme Etat libre, souverain et indépendant. Il indique comment la Constitution a été formée et fait l'historique de la guerre de sécession, de la paix et des événements qui l'ont suivi, c'est-à-dire de la réorganisation du gouvernement civil dans les Etats du Sud. Il recapitule tous les faits qui constituent de la part des différentes branches du gouvernement des Etats-Unis la reconnaissance de l'existence de la Georgie comme un des Etats de l'Union, et il arrive à la loi dite de reconstruction qui ont été frappés par le veto du Président. Ces lois, dit le bill, doivent avoir pour effet de porter atteinte aux droits personnels et de propriété établis et garantis par la Constitution et les lois de la Georgie, en ce qu'elles enlèvent le droit de vote à un grand nombre de citoyens qui sont légalement électeurs et qu'elles l'accordent à des individus qui ne l'ont pas; ce qui aurait pour résultat d'abolir l'Etat actuel de la Georgie pour y substituer un nouvel Etat non encore existant.

Après avoir exposé le rôle que MM. Stanton, Grant et Pope sont appelés à jouer dans l'exécution de ces lois, le bill soutient que les lois en question sont incompatibles avec la Constitution des Etats Unis et illégales et nulles : que le gouvernement des Etats-Unis n'a aucun droit de prescrire les qualités ou les conditions requises des électeurs pour les fonctions d'Etat, ni de gouverner les élections, ni de constituer un gouvernement d'Etat en annulant la Constitution et le gouvernement de cet Etat.

En conséquence, le plaignant n'ayant pas d'autre remède légal pour éviter les dommages qui pourront résulter pour lui des actes des défendeurs, s'adresse à la Cour pour obtenir une injonction qui interdise auxdits Stanton, Grant et Pope de laisser aucun ordre ou de faire aucun acte, relativement à l'Etat de Georgie, en vertu des lois précitées du Congrès. Le bill demande que les notes relatifs à l'enregistrement, aux élections, au serment, etc ; pens il demande à la Cour de laisser un mandat de subpœna pour obliger les défendeurs à comparaître.

Le délai pour la comparution des défendeurs étant de 60 jours et la Cour Suprême devant s'ajourner en mai, l'affaire ne pourra donc se continuer qu'à la session de mois de décembre prochain. En attendant que la décision de la Cour Suprême intervienne, on n'en procédera pas moins à la réorganisation des gouvernements d'Etat en vertu des lois de reconstruction. Or, si les colonisateurs s'obstinaient, il en résulterait que la Georgie serait réorganisée par les radicaux exclusivement et qu'en décembre un gouverneur radical en possession du pouvoir pourrait intenter un procès et contester au gouverneur Jenkins le droit de plaider au nom de la Georgie.

Il peut être important, au point de vue des principes, de faire décider la question de constitutionnalité des lois par la Cour Suprême ; mais le seul remède pratique est l'enregistrement et le vote de tous les conservateurs. C'est le seul moyen d'éviter le sort dont nous menacent les irréconciliables ennemis du Sud.

RECTIFICATION.—*Le Républicain* déclare que c'est par erreur qu'il avait rangé l'un des enregistreurs du second district parmi les gens de couleur. Le citoyen dont il s'agit est M. Jean Claude Thomas, natif de Santiago de Cuba, mais naturalisé à la Nouvelle-Orléans en 1826. M. Thomas est connu depuis longtemps dans notre ville et nous croyons que le choix qu'il remplira impartialement ses fonctions, quelles que soient ses opinions politiques.

HABILLEMENTS A BON MARCHÉ.—Nous appelons l'attention des pères et des mères de famille et du public par l'annonce de M. Léon Godchaux. Voici bientôt l'époque habituelle des premières communions. On trouvera dans les magasins de M. Godchaux, 81 et 83 rue du Canal et 213, 215 et 217 Vieille-Levée, des habillements d'enfants pour première communion, ainsi que des vêtements pour hommes et pour jeunes gens et des articles de lingerie et de chapellerie, le tout au plus bas prix.

LE GRAND EXERCICE A NEW YORK. — Nous lisons dans les journaux de New York du 10 :

Le Grand Rectora est arrivé hier matin dans notre port avec 128 passagers. Il était parti de Liverpool le 26 au soir, mais son voyage a été retardé par de forts vents d'Ouest. Le *Grand Rectora* est armé dans la rivière du Nord.

Nouvelles européennes.

La *Gazette nationale* publie une note que M. de Bismarck, ministre de la guerre de Prusse, aurait déposée, et qui est relative aux articles 59 et 58 du projet de Constitution.

Il résulte de cette note que, d'après le dernier recensement, et d'après l'accroissement probable de la population, la Confédération du Nord comptera à peu près 30 millions d'âmes. L'effectif de paix fixé par l'article 58 à 1/60 de la population, sera donc environ de 300,000 hommes, dont 39,000 sous-officiers, mais non compris les 13,000 officiers.

La Correspondance générale de Vienne publie la note suivante, qui lui est communiquée et qui a été également adressée à divers journaux autrichiens :

Il nous paraît important de faire remarquer que le gouvernement royal de Prusse a donné confidentiellement communication au cabinet impérial dès le 15 de ce mois, par l'organe de la légation prussienne, du traité secret passé entre la Prusse, d'une part, et la Bavière et Bade, d'autre part, lequel traité a été publié le 19 de ce mois, à Berlin. En faisant cette communication, le ministre prussien a ajouté qu'il fallait interpréter ce traité dans un sens purement défensif.

Quant à la Belgique, elle conservera le canon rayé du système prussien qu'elle a adopté en 1864, et elle adoptera également pour les armes portatives, le système du chargement par la culasse.

LA CESSION DU LUXEMBOURG.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* :

Il paraît très vrai que le roi de Hollande a entamé des négociations avec la France au sujet d'une cession du Luxembourg, moyennant l'abandon d'une somme assez considérable, et dans le cas où la population du duché, consultée par vote de suffrage universel, adhérait à son incorporation à la France.

"Quant à la France, il est douteux que les négociations aient abouti, car il paraît que l'on n'est officiellement commencées. Mais je ne sais peut être pas loin de la vérité, en vous disant que, pour calmer les inquiétudes de l'Allemagne et pour faciliter à la France son adhésion à un arrangement sur cette question on proposera de rester les fortifications, afin d'assurer toute sécurité à toutes les autres Allemagne à un changement de domination dans le grand duché de Luxembourg. Toutefois, je vous le répète, ceci est encore à l'état de rumeur, aucune solution n'est survenue encore.

"Ce qu'on a dit de l'imminence d'une alliance austro-française me semble pas non plus réclamer à la réalité de la situation."

BOIS DE FRENE SEC.—Une économie de $2 50 par corde sur le voiturage du bois de frêne pour chauffage pourra être faite en achetant de la Compagnie de bois de chauffage de la Nouvelle-Orléans, dont le magasin à vente est rue Burthgny, Nos 324 et 326, près de la rue Rue Amos et de l'Union Depot. Les bureaux sont rue du Canal No 48. On a, rapide tous ordres par Kembers de bois, à 6 00 la corde, dans toutes les parties de la ville, et le bois de frêne qu'on obtiendra à ce prix est le meilleur qu'on puisse brûler dans les foyers. Kembers de nos lecteurs pourront, témoigner de son mérite.

☞ Le meilleur remède, le plus légère tonique, quand il peut naturellement pouvoir absorber les substances les plus nutritives, est assurément le vin Mariani.

Un remède également pour longtemps dans divers au fait connu, en temps utile, du Sirop Pectoral Balsamique de Duffield, l'une des préparations les plus efficaces est les plus agréables qui aient été publiées jusqu'à ce jour. Le goût, le, du plus, l'avantage d'être très agréable au goût, et un dernier avantage.

Toutefois, que les produits de la pharmacie soient et doivent à toujours être, ainsi que le dit le docteur Jayne, un Pro, il faudrait toujours de connaître les préparations "indigènes" qui joignent des quantités médicales à la modicité de prix.

Le Sirop Pectoral Balsamique se recommande spécialement à la faveur de petits sous un double rapport, d'abord par le bienfait dans les préparations pharmaceutiques.

L'Amérique russe.

Le gouvernement fédéral, pour valoir la réalisation de certains désastres à la ratification du traité avec la Russie, a invoqué l'opinion des populations de la Californie, et en a communiqué dans de cette région. Le *général* Halleck, qui commande à San Francisco, a cru devoir joindre au rapport à son égard, la déclaration suivante :

"J'approuve d'un gentleman qui a récemment parcouru plusieurs parties de l'Amérique russe que la valeur de ce pays est plus considérable qu'on ne l'avait supposé. Le refus du traité concernait beaucoup de mécontentement chez cette côte, surtout au Columbia.

"H. HALLECK, major général."

D'un autre côté, le quartier-maître général Meigs a écrit de Philadelphie à M. Seward :

"Je suis surpris de voir qu'on fait des objections à l'acquisition de la Russie américaine. Selon moi, rien ne pourrait être plus avantageux à nos Etats du Pacifique, et je ne puis supposer que les négociateurs des Etats-Unis aient refusé aux pêcheries qui leur sont maintenant offertes dans le territoire russe. Nous avons besoin d'une population de marins et d'un commerce comme ces pêcheries seules peuvent en former, et c'est ce qu'il nous faut pour alimenter les côtes et les îles de l'Océan. Le climat rigoureux de ces nouvelles possessions développera une race de hardis aventuriers qui joueront dans l'océan Pacifique, avec les admonissements de la civilisation chrétienne, le rôle des anciens Normands dans l'Atlantique.

"Pour le bien de mon pays, pour l'agrandir comme il le mérite, je désirerais vivement qu'on ratifie ce traité sans retard."

Le docteur Kane, le célèbre explorateur, a écrit à Washington :

"Je ne connais pas de meilleur moyen de faire disparaître les préjugés contre la cession de l'Amérique russe que de la faire connaître. Je suis convaincu que, si on la connaissait bien, on la désirerait avec ardeur."

NOUVELLES DE LA PLATA.

Nous avons des nouvelles récentes de Buenos Ayres et de Montevideo, reçues par voie de Rio de Janeiro.

Le chef en directeur du camp brésilien vint jusqu'au 20 février. L'activité la plus grande se ressentit d'y régner. Le maréchal avait fait attaquer et prendre quelques ouvrages paraguayens situés à sa gauche sur le bord du lac Pirit. Il a fait détruire plusieurs petits bois qui rétrécissent ses mouvements, des travaux d'approche sont effectués pour porter la tape et la mine jusqu'aux retranchements de Lopez, enfin, de fortes reconnaissances de cavalerie ont été opérées dans la plaine, sur la gauche de la ligne ennemie.

L'escadre tient de son côté l'ennemi en haleine. Par un bombardement qui a duré quelques heures, elle est parvenue à faire sauter quelques unes des batteries élevées à la pointe de Curupaity. On a eu à déplorer dans cette affaire la mort d'un d'un des officiers les plus distingués de la marine impériale, Delphim, fils du vicomte de Rio Branco, auquel on doit des travaux estimés sur l'hydrographie des côtes du Brésil.

Enfin, une lettre de Tuyuty, à la date du 7 janvier, résumée par un télégramme de Buenos Ayres, donne l'importante nouvelle que les forces réunies à Tuyuty ont été complétement passées par l'escadre, l'armée de terre et l'escadre, des canonnières ont été rapporter le corps expéditionnaire battu à Uruguayana, qui a été rejoint par le général Caxias, qui a pris le commandement en chef.

Le président Mitre a quitté Buenos Ayres le 1er février, plein de confiance dans le succès définitif de la campagne. Il a été reçu à son arrivée au camp avec les plus grandes démonstrations de joie.

Le président Mitre a publié un manifeste dans lequel il déclare que la guerre est faite au gouvernement et non au peuple paraguayen, et que la république Argentine ne songe pas à conquérir le territoire ennemi.

Le président Mitre a fait également une proclamation à l'armée, dans laquelle il dit